



**MAIRIE DE VIGNY**

4, rue Beaudouin  
95450 Vigny  
Tél. : 01 30 39 21 20  
Email : [accueil@vigny.fr](mailto:accueil@vigny.fr)

## PAIEMENTS POUR LA CANTINE ET LES GARDERIES

Vigny, le 6 juin 2023

Chers Parents,

Pour faciliter vos démarches, le prélèvement automatique a été mis en place pour le règlement des garderies et ou de cantine et la majorité d'entre vous ont adhéré à ce mode de paiement.

Le montant mensuel sera prélevé sur le compte que vous nous aurez désigné dans le mandat de prélèvement ci-joint entre le 8 et le 15 du mois suivant.  
(ex : prélèvement entre le 8 et le 15 octobre pour les inscriptions de septembre).

Pour ceux qui ont déjà adhéré au prélèvement automatique, votre contrat sera automatiquement reconduit et vous n'avez donc rien à produire.

En cas de changement de compte ou d'agence bancaire ou postale, vous devrez nous avertir et nous transmettre un nouveau RIB par courrier.

Si vous souhaitez effectuer vos règlements par prélèvement automatique, il vous suffit de nous retourner simplement l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB) avant le 18 juin 2023.  
Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, chers Parents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Robert de KERVÉGUEN  
Maire de Vigny

P .J : autorisation de prélèvement

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Type de contrat :**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (**NOM DU CREANCIER**) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (**NOM DU CREANCIER**).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 50 ZZZ 597503**

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

| | | | | | | | ( | | | | )

**Type de paiement :** Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (**NOM DU CREANCIER**). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (**NOM DU CREANCIER**).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.